

Département des Bouches du Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

### DECISION DU MAIRE

En application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### 2023\_21 - OBJET : Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**RAPPELLE** au Conseil Municipal la délibération 2020\_6\_16 du 14/10/2020 par laquelle la commune adhère à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport.

**INFORME** que cette association permettra à notre commune de bénéficier de conseils techniques et juridiques personnalisés, de partager nos expériences dans un vaste réseau, de nouer des partenariats d'expertises avec des institutions nationales et l'ensemble du mouvement sportif et d'accéder à leurs divers travaux, publications et centre de ressources en ligne.

**DECIDE** de renouveler l'adhésion pour l'année 2023 à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) – 18 avenue Charles De Gaulle – 31130 BALMA pour un montant annuel de 244€.

**DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 9 février 2023.

Le Maire,  
  
Olivier GUIBOUT  
Maire de LA FARE LES OLIVIERS  
Bouches-du-Rhône